

Le 30 octobre 2024



Bulletin Municipal N°17

Le mot du Maire

Chers administrés,

La fin de l'année approche et déjà il nous faut prévoir et organiser nos projets pour 2025.

En premier lieu, nous avons à mener à bien les projets engagés en 2024 pour lesquels nous avons obtenu les accords de subvention courant 2024. Il s'agit de : la réfection de la rue des Ruelles qui est en cours, la pose des grilles du cimetière prévue courant décembre 2024, la modification du PLU dont nous attendons le retour de la commission de l'environnement avant de procéder à l'enquête publique, l'installation de caméras aux entrées et sorties de village pour le premier trimestre 2025, l'installation des feux récompense à Fayel, rue de Senlis et rue du Général de Gaulle lorsque le département nous donnera enfin l'autorisation, la mise en place d'une réserve incendie sur la D55 au fond de Fusée pour laquelle nous devons acquérir au préalable le terrain approprié. Cette année 2024, nous avons réalisé beaucoup de réparations de route. L'année 2025 sera consacrée plus particulièrement à l'entretien et à la réfection des trottoirs. Ce programme s'étendra certainement sur plusieurs années vu l'ampleur de la tâche. Tous nos investissements sont bien évidemment engagés en fonction de nos moyens financiers sans augmenter la dette de la commune qui reste inférieure à la strate. Le test de la rue de Mouy en sens unique nous a permis de constater que la vitesse y était encore plus intense, ce qui nous conduit à conserver les deux sens de circulation. Nous allons cependant poursuivre l'étude d'élargissement des trottoirs au niveau du virage de la brosserie et également l'agrandissement du parvis de l'église à l'angle de la rue de Mouy. Ce projet va être présenté au département pour obtenir son aval étant donné qu'il s'agit d'une départementale.

Nous sommes préoccupés par l'amplitude des incivilités des conducteurs et nous avons à déplorer que cela concerne certains d'entre vous qui au demeurant s'offusquent de la vitesse. Nous espérons que les futures installations feront prendre conscience des dangers encourus. Il est bon de savoir qu'un choc avec un piéton à 50 km/h est mortel. Nous demandons régulièrement que des contrôles de gendarmerie soient plus fréquents, il semble que seule la verbalisation fonctionne.

L'équipe municipale et le personnel communal s'associent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

Nous vous attendons nombreux le vendredi 10 janvier 2025 à 19h à la salle polyvalente pour les vœux de la commune.

Au plaisir de vous rencontrer.

Le Maire
Francis CHABLE



L'an deux mille vingt-quatre le mercredi 30 octobre à 20 h 15, le Conseil Municipal de Cauvigny dument convoqué s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis CHABLE, Maire.

Étaient présents :

Les adjoints : Mme Christine DAVIAU, M. Julien BREEMEERSCH.

Les conseillers : Mesdames, Cécile DE LAERE, Marie-Laure DUCHESNE, Valérie JUGAN-GORGE, Amandine SATIZELLE, Cécile VIDAL.

Messieurs, Gregory ANCART, François GOMEZ, Hervé BARKATS, Pascal BARRAULT, José MARTINS, Carlos RIBEIRO-FARIA.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Patricia DEPONDT, Bernadette DOREMIEUX, Nolwenn GUIGONNET,

Absents excusés : Frédéric BROSSARD, Julien ROZE.

Ouverture de la séance à 20h15.

François GOMEZ est nommé secrétaire de séance.

Lecture et approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 mai 2024.



Ci-dessous, les décisions et délibérations prises par le Conseil municipal

Délibérations prises à l'unanimité :

ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

Délibération pour la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2e classe échelons 7 à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 15h45 à compter du 01/11/2024 en remplacement du poste actuel d'adjoint administratif territorial échelon 9.



Délibération en vue de la réforme de la revalorisation du métier de secrétaire de mairie de catégorie C en catégorie B rédacteur. Cette modification est issue de la loi du 30 décembre 2023 et du décret du 16 juillet 2024. Ce changement prendra effet à sa mise en place par le centre de gestion.



Délibération concernant le prix des compartiments du nouveau columbarium fixé à 1200 euros pour le premier et le deuxième rang et à 1000 euros pour le dernier rang du fait que les compartiments sont plus petits.

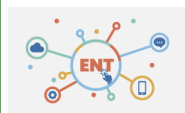


Délibération exécutoire concernant l'entretien des voies communautaires par la Thelloise. Il s'agit de la rue Louis Beaufile sur 327 mètres avant la D44 et de son prolongement via Bonvillers jusqu'à la rue Verte et de Fayel via Mouchy le Chatel pour 2 428 mètres.



Délibération pour autoriser la Thelloise à la création d'un service commun pour l'instruction des DP (déclaration préalable) et des PC (permis de construire) concernant la publicité extérieure.

Délibération pour adhérer aux groupements de commandes de la Thelloise pour l'enlèvement des dépôts sauvages et le traitement des déchets inertes et dangereux (amiante, pneus, matériaux de construction).



Délibération prise à l'unanimité moins une abstention pour adhérer au projet ENT (outils de communication, parents, enseignants, élèves y compris supports de connaissance et de compétence pour les élèves (Bibliothèque multimédia, cours...) coût 1.22€ par élève.

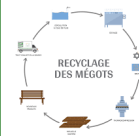


Délibération pour solliciter la Thelloise pour une subvention d'intérêt communautaire, au conseil départemental, à la région et à l'état (DETR) pour un projet d'aménagement d'une salle de judo multifonction au 116 rue du Pré aux ânes. Le montant est évalué à 170 000€.

L'effacement des dettes

Délibération pour l'effacement de la dette de Madame PAYEN pour la location 6 rue du Gal de Gaulle impayée pour les années 2012 et 2013. Le montant s'élève à 6 446.51 €. Cette demande émane de la commission de surendettement

Délibération pour annuler le titre 255/2023 de 3569 € qui fait doublon avec le titre 320/2022 sans incidence financière.



Délibération pour adhérer au groupement d'achat de la Thelloise pour l'achat de matériels de récupération et de traitement des mégots de cigarette.

Délibération autorisant Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives en vue de la vente pour l'euro symbolique de la bande de terrain au hameau de Château Rouge face à la chapelle St Restitude parcelle C 422p de 133 m2 suivant le plan de division daté du 10/07/2023. La vente sera attachée à une servitude de droit d'échelle pour l'entretien de la haie située en périphérie de la stèle.

Cette délibération annule et remplace la précédente.



Délibération pour revaloriser le loyer à 650 euros du 122 bis rue du pré aux Ânes au premier étage du fait de travaux d'amélioration d'isolation et de l'installation d'une pompe à chaleur.

Délibération autorisant Monsieur le Maire à émarger tous documents administratifs pour officialiser le fait que nous ne donnons pas suite au projet d'acquisition de la bande de terrain réservée ER 13 du P.L.U située au 7 et 9 rue des Ruelles.

Délibération prise à l'unanimité moins une abstention autorisant Mr le Maire à engager les démarches de faisabilité et à émarger les offres de services à hauteur de 35 000 € pour l'extension de la maison aux 6 rue du gal de Gaulle avec une augmentation du loyer réactualisé à 650 € mensuel à l'achèvement des travaux.



Délibération prise à l'unanimité moins une abstention autorisant Monsieur le Maire à mettre en place un compte épargne temps pour le personnel communal.



Délibération pour acter le rapport d'activité 2023 du SE 60 (cette société nous a installé en 2016 les nouveaux candélabres sur notre commune et ainsi que l'éclairage de la sente de Château Rouge via le lotissement du jeu d'arc en 2021.

C'est une société en pleine expansion avec un chiffre d'affaires de 22 millions en 2023. Ils ont un programme d'installation de bornes de recharge et de panneaux photovoltaïques dont 6000 panneaux ont été installés.

DÉCISIONS

Bonvillers :



Compte tenu de la dangerosité liée à la vitesse, un feu dit « récompense » sera installé au niveau de la route de Fayel Bonvillers à environ 40 mètres avant la rue Verte, un stop a été installé au carrefour face à la rue verte.

D'autres feux sont prévus, actuellement en discussion avec le département pour la D44 à Fayel, rue de Senlis et rue du Général de Gaulle pour la D55.

Rue de Mouy :

Suite au test effectué en vue de mettre la rue de Mouy en sens unique, nous avons fait les constats suivants :

Du fait du sens unique, la vitesse s'est intensifiée ce qui la rend plus dangereuse.

L'interdiction de circulation des poids lourds et des cars scolaires ne sera pas autorisée par le département.



Nouvelle proposition va être présentée au conseil départemental :

Élargir les trottoirs sur un seul côté au niveau du virage de la broserie avec la possibilité de réguler la circulation par des panneaux sens prioritaires.



Le conseil municipal donne un avis de principe pour autoriser une association d'étudiants « Bring the N'Oise » représentée par Nolann DUCHESNE et Arthur POUYEZ pour organiser un festival de musique électro sur le terrain du parcours santé à Fercourt un weekend de début juillet 2025. Un groupe de travail suivra et validera l'organisation qui sera mise en place dans le respect des riverains et de la sécurité.



Des stationnements mi-trottoir/mi-route ont été tracés rue de Senlis pour supprimer le stationnement sur les trottoirs et ainsi rendre les trottoirs aux piétons.



Un consultant patrimonial et fiscal se propose de vous conseiller gratuitement en mairie sur rendez-vous (renseignement au secrétariat de la mairie).



Avis de principe du conseil municipal autorisant Roger DAVIAU à une projection-débat à la salle polyvalente sur différents thèmes comme l'expression démocratique au travail.



Comme pour chaque année nous invitons toutes personnes ayant reçu la mention très bien lors d'un examen en 2024 à se faire connaître en mairie. Lors des vœux de la commune, nous leur remettons un bon d'achat de la FNAC.



Le jeudi 28 novembre 2024

et pour l'année 2025, le 23 janvier, le 20 mars, le 12 mai, le 23 juillet, le 5 septembre, le 27 novembre.

La balayeuse passera sur la commune, **merci par avance de ne pas laisser vos véhicules stationnés en bordure des trottoirs.**



Vendredi 22 novembre 2024	information concernant les cours gratuits d'initiation à l'informatique pour l'année 2025.		18h30 - réunion en mairie
Vendredi 22 novembre 2024	Soirée jeux intergénérationnelle	avec repas partagé organisé par le comité des fêtes et le conseil des jeunes.	19h30 à la salle polyvalente
Dimanche 24 novembre 2024	Repas des cheveux blancs		Salle polyvalente
Samedi 30 et 1er décembre 2024	Marché de Noël	Organisé par le comité des fêtes avec des animations pour le Téléthon en partenariat avec le GSCC.	Salle polyvalente
Vendredi 6 décembre de 16h30 à 19h00 et samedi 7 décembre de 15h à 17h	Distribution des jouets et Distribution des colis aux anciens.		Salle polyvalente
Vendredi 13 décembre 2024	Marché de Noël		17h00 à l'école
Samedi 14 décembre 2024	Sortie en car au marché de Noël d'Arras	Organisée par le comité des fêtes. Inscription avant le 25/11/2024 en mairie (adulte 20€, enfants de - 12 ans	
vendredi 10 janvier 2025	Vœux de la commune	Nous vous attendons nombreux , ils seront suivis du pot de l'amitié. Cet évènement est l'occasion de vivre un moment de partage et de convivialité	19h00 Salle polyvalente

La Clé Du Bâtiment - Serrurier installateur et dépanneur
 laclelubatiment@gmail.com
 07 81 58 81 45

NOUVELLES ENTREPRISES

LA CLÉ DU BÂTIMENT

**ARTISAN SERRURIER
INSTALLATEUR ET DÉPANNEUR**

DEPANNAGE
Portes claquées, clés perdues ou volées, serrures bloquées ou endommagées, effraction ou tentatives d'effraction

INSTALLATION
Portes blindées, Bloc portes blindées, Blindage A2P* ** *** BP1/BP2/BP3, prise en charge par assurances

INSTALLATION
serrures multi-points, ferme-porte, anti-panique

Serrures mécaniques, remplacement de barilletts, réajustement de portes et serrures, extraction de clés cassées, systèmes de verrouillage multipoints

clés cassées, reproduction, double, mise en extension

à partir de 130€

à partir de 250€

à partir de 250€

à partir de 250€

à partir de 25€

24H24 7/7

60 ET 95

laclelubatiment@gmail.com

07.81.58.81.45



COLDEFY
AUTO ÉCOLE

Nous avons établi une convention avec l'auto-école COLDEFY pour l'utilisation du parking du cimetière comme suit :

Un tarif préférentiel de 190 € pour les stages de récupération de points et une réduction de 100 € pour les formations au code et conduites motos et voitures pour tous les habitants de la commune.



Retrouver les informations importantes de Cauvigny sur Panneau Pocket directement sur votre portable.
Téléchargement gratuit.



Pour rappel aux personnes n'ayant pas encore fait ce choix, cette inscription vous permet de recevoir un mail à chaque nouvelle information de la mairie (informations diverses, ordre du jour, compte rendu du conseil municipal...).

<http://www.cauvigny.fr>